

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 01 MARS 2021**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, maire

Christèle WILLER, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle ouvre la séance le premier mars deux mille vingt et un à dix-huit heures quinze.

PRESENTS : Dominique BERRANG, Bernard BOEGLIN, Sabine BOUDOT, Jacques DUCRON, Lauriane FRITZ, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Estelle KROPP, Mireille ROUAULT, Séverine VETTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : néant

ABSENTS NON-EXCUSES : néant

ONT DONNE PROCURATION :

Cindy GREDER qui a donné procuration à Sabine BOUDOT
Mathieu SCHLEGEL qui a donné procuration à Denis HUTTENSCHMITT
Jérôme SITTER qui a donné procuration à Denis HUTTENSCHMITT

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle THUET, secrétaire de mairie

Mme le Maire indique que la réunion a lieu dans la salle polyvalente ; celle-ci permet, comme la dernière fois, le respect des gestes barrières. Etant donné qu'elle se tiendra durant le couvre-feu, l'obligation du caractère public de cette réunion sera assurée par sa retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie de Buschwiller. Les modalités sont reprises dans l'article 12 page 4 ainsi que dans l'annexe II du règlement intérieur du conseil municipal de Buschwiller, version du 14 décembre 2020.

Le quorum étant atteint, Mme le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2020**
2. **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES DU HAUT-SUNDGAU**
3. **ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE DES COURS D'EAU DU SUNDGAU ORIENTAL**
4. **VALIDATION DES STATUTS DE L'ADAUHR ET ADHESION A L'AGENCE**
5. **SLA – PACTE DE GOUVERNANCE**
6. **ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**
7. **ADMISSION EN NON-VALEUR**
8. **AFFAIRES FINANCIERES**
9. **ACHATS DE TERRAINS**
10. **TRAVAUX**
11. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
12. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
13. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 et le signe séance tenante.

2. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES DU HAUT-SUNDGAU

Mme le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat des Communes Forestières du Haut-Sundgau rappelant que la Commune adhère au Syndicat des Communes Forestières du Haut-Sundgau (SCFHS) et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 17 décembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical. Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptés, qui portait sur la modification de l'adresse du siège

Article 3 : Siège du Syndicat

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Sondersdorf

Situé 15, rue de L'Ecole 68480 Sondersdorf

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes) adhérant au Syndicat de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le conseil municipal, approuve les modifications statutaires ci-dessus.

3. ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE DES COURS D'EAU DU SUNDGAU ORIENTAL

Mme D.HECHT expose que suite à la fusion des syndicats de rivières du secteur, les délégués du Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental ont proposé à toutes les communes non membres la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental .

Il est à rappeler que toute Commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que par la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections des berges...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, continuent à militer pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

Mme D.HECHT signale que les Communes de Ranspach-le Bas, de Riedisheim, de Schlierbach et d'Eschentzwiller ont délibéré pour demander leur adhésion au Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental.

Vu les statuts du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau oriental ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-5 ;

Vu l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte qui dispose que l'admission des nouveaux membres est décidée par délibération du comité syndical à l'unanimité.

Vu l'article 5-5 relatif aux modifications statutaires qui prévoit que pour les modifications statutaires intervenant sur l'article 3 des statuts, un délégué peut prendre part au vote uniquement s'il a préalablement recueilli l'avis de l'organe délibérant qui l'a désigné.

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Ranspach-le Bas du 17/09/2019 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Riedisheim du 19/12/2019 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Schlierbach du 07/10/2019 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune d'Eschentzwiller du 06/11/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion des communes de Ranspach-le-Bas, Riedisheim, Schlierbach et d'Eschentzwiller au Syndicat Mixte des Cours d'Eau du Sundgau Oriental.

4. VALIDATION DES STATUTS DE L'ADAUHR ET ADHESION A L'AGENCE

M. B. BOEGLIN fait savoir qu'en application de l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales, a été créé entre le département du Haut-Rhin, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents, un établissement public administratif dénommé « Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin-Agence Technique Départementale » (ADAUHR-ATD).

Cette agence a repris les activités de la régie personnalisée « ADAUHR » créée en 2005 par le département du Haut-Rhin

Conformément à la loi, cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Dans les domaines suivants :

- L'urbanisme
- L'aménagement du territoire,
- Les constructions et aménagements publics,
- Le patrimoine bâti,
- L'information géographique.

Cette mission d'assistance et de conseil porte sur les analyses préalables relatives à un projet (opportunité et faisabilité du projet en amont des études opérationnelles) ou prendre la forme de conseils aux communes et EPCI dans l'exercice de la gestion de leurs compétences qui relèvent des domaines d'activité de l'agence.

L'adhésion à l'ADAUHR permet donc a minima de bénéficier de l'expertise et des conseils de l'Agence dans les domaines susvisés.

En outre, elle ouvre la possibilité de collaborer plus étroitement dans le cadre de prestations :

- de quasi-régie (« in house »), telle qu'elle est prévue par le code de la commande publique, pour répondre à un besoin particulier moyennant le paiement d'un prix,
- dans le champ concurrentiel et à titre onéreux (réponse à une consultation)

Les statuts de l'ADAUHR-ATD (modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2019) précisent que l'ADAUHR exerce ses missions à titre onéreux dans ses différents domaines « opérationnels » (patrimoine bâti, aménagement et construction) jusqu'à la conduite d'opérations (cette composante étant exclue, l'agence n'exerçant pas de mission de maîtrise d'œuvre), sauf dans le domaine de l'urbanisme réglementaire où l'Agence exerce clairement son rôle de bureau d'études.

Par conséquent, en devenant membre, la Commune de Buschwiller profitera de l'ensemble des services de l'ADAUHR développés ci-dessus.

Au vu de ce qui précède M. B. BOEGLIN propose :

- de faire approuver les statuts, joints à la présente délibération, adoptés par l'Assemblée Générale de l'ADAUHR-ATD le 18 Juin 2019
- de faire adhérer la Commune de BUSCHWILLER à l'ADAUHR-ATD 68 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- d'inscrire la somme de 250 € au budget primitif 2021 de la collectivité et aux exercices suivants ;
- de désigner M. B. BOEGLIN représentant titulaire de la Commune de BUSCHWILLER à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, Agence Technique Départementale,
- de désigner M. D. HUTTENSCHMITT comme représentant suppléant de la Commune de BUSCHWILLER à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, Agence Technique Départementale
- d'autoriser Mme le Maire à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

M. C. WEIGEL souhaite avoir des explications complémentaires sur les cas où la Commune peut faire appel à l'ADAUHR, Mme le Maire lui répond.

Mme le Maire souhaite savoir si d'autres conseillers sont candidats pour représenter la Commune lors de l'Assemblée Générale ? Il n'y a aucun autre volontaire.

Les conseillers municipaux,

Vu le rapport de M. B. BOEGLIN

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'ADAUHR-ATD,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide d'approuver les statuts, joints à la présente délibération, adoptés par l'Assemblée Générale de l'ADAUHR-ATD le 18 Juin 2019**
- **décide l'adhésion de la Commune de BUSCHWILLER à l'ADAUHR-ATD 68 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;**
- **d'inscrire la somme de 250 € au BP 2021 de la collectivité et aux exercices suivants ;**
- **de désigner M. B. BOEGLIN représentant titulaire de la Commune de BUSCHWILLER à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, Agence Technique Départementale,**
- **de désigner M. D. HUTTENSCHMITT comme représentant suppléant de la Commune de BUSCHWILLER à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, Agence Technique Départementale**
- **d'autoriser Mme le Maire à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.**

5. SLA – PACTE DE GOUVERNANCE

Mme le Maire rappelle que la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'EPCI. Les conseillers ont été destinataires de ce pacte par courriel en date du 15 février 2021.

Dans ce cadre, à l'issue d'un débat qui s'est tenu le 14 octobre 2020, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance qui doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association et la délégation de moyens pour renforcer les liens entre l'EPCI et ses communes membres.

Les élus ayant contribué à son élaboration dans le cadre de la Conférence des Maires, le projet de Pacte de Gouvernance vient ainsi préciser les dispositifs mis en place pour faciliter les relations entre Saint-Louis Agglomération et ses 40 communes membres.

Afin d'en finaliser son adoption, le projet de Pacte de Gouvernance doit être transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux, rendu dans un délai de deux mois après sa transmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance tel qu'établi entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres.

6. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Mme E. KROPP rappelle que suite à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'organisation du temps scolaire.

Le conseil d'école s'est réuni le 09 février 2021 afin de se prononcer sur l'organisation des temps scolaires à la prochaine rentrée scolaire de septembre et pour les trois années à venir.

A l'unanimité le Conseil d'école qui a un avis consultatif s'est prononcé en faveur du maintien du rythme scolaire sur 04 jours et le maintien des horaires actuels à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Mme E. KROPP demande aux conseillers de délibérer et propose de suivre l'avis du Conseil d'école.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents se prononce en faveur du maintien du rythme scolaire sur 04 jours et le maintien des horaires actuels à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

7. ADMISSION EN NON-VALEUR

Mme le Maire fait savoir que par courriel du 04 janvier 2021, le Trésorier principal souhaite procéder au « nettoyage » de la comptabilité de la Commune et propose d'admettre en non-valeur une créance minime d'une valeur de 0.67 €. Il s'agit d'une créance pour une location de la salle polyvalente au nom de Mme Martine JAGGI datant de 2013. La somme due était de 246.67 €. 246 € ont été encaissés.

Mme le Maire demande également au Conseil de prévoir les crédits de dépenses de fonctionnement nécessaires à l'article 6541 (chapitre 65) dans le budget primitif de 2021.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'admettre en non-valeur la créance d'une valeur de 0.67 €. Il s'agit d'une créance pour une location de la salle polyvalente au nom de Mme Martine JAGGI datant de 2013 et de prévoir les crédits de dépenses de fonctionnement nécessaires à l'article 6541 (chapitre 65) dans le budget primitif de 2021.

8. AFFAIRES FINANCIERES

Mme le Maire indique que le vote du budget primitif 2021 n'intervenant qu'à la fin du mois de mars de l'exercice considéré, des dépenses d'investissement ont dû être réalisées avant le vote de ce dernier afin de permettre la continuité des opérations. Il nous est demandé par la Trésorerie Principale d'être précis dans notre validation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement déjà engagées avant l'adoption du Budget primitif dans la limite des 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent conformément à l'article 15 de la loi n°88/13 du 05.01.1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation.

De plus cela éviterait de pénaliser les entreprises en rallongeant encore une fois les délais de paiements.

Les dépenses à valider sont les suivantes :

Entreprise	Objet de la dépense	Montant en € TTC
AC EMERAUDE	Gyrophare	87,35 €
LECLERC SAINT-LOUIS	Poubelles à pied	239,20 €
LECLERC BLOTZHEIM	Divers électroménager (Machine à café, micro-ondes, poubelles)	496,15 €
VEOLIA	Poteaux incendie	8.663,04 €
COSOLUCE	Licence 2021	2.811,92 €
GRAND CERF	Ouvrage école 2020	138,00 €
	TOTAL	12.435,66 €

Il est rappelé que les dépenses effectuées pendant cette période ne pourront plus être remises en cause lors du vote du budget primitif 2021.

La présente autorisation est applicable aux chapitres 20, 21, 23 du budget M14 de l'exercice 2021.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les dépenses d'investissement susvisées.

9. ACHATS DE TERRAINS

9.1 TERRAINS HENGARTNER

M. D. HUTTENSCHMITT indique aux conseillers que suite aux travaux de réalisation de la piste cyclable, il convient d'acquérir deux parcelles situées en section 4 n° 119 et 120 d'environ 6 et 7 m². Ceci afin de permettre un bon écoulement des eaux. Les propriétaires Mmes HENGARTNER Doris et Jeannette sont favorables au fait de vendre ces parcelles à la Commune pour un euro symbolique. Les frais d'acte de vente s'élèvent à 200,00 €, auxquels s'ajoutent ceux de la mainlevée de la servitude à 650,00 € à la charge de la Commune. M. D. HUTTENSCHMITT demande aux conseillers de valider l'achat de ces deux terrains aux conditions susvisées. Il précise que ces parcelles seront intégrées dans le domaine public.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'achat des parcelles ci-dessus aux conditions susvisées et leur intégration dans le domaine public.

9.2 TERRAINS CRON

M. D. HUTTENSCHMITT fait savoir que Mme le Maire a été contactée par les héritiers de la succession de Mme CRON Marguerite qui souhaitent céder à l'euro symbolique à la Commune les parcelles suivantes : section 4 n°25 d'une contenance de 1.24 are et section 4 n°28 d'une contenance de 0.93 are. Il s'agit de 2 petits terrains à l'embranchement du chemin rural de l'Oberfeld. Les frais de notaire s'élèvent à 143 € à la charge de la Commune. M. D. HUTTENSCHMITT demande aux conseillers de valider l'achat de ces deux terrains aux conditions susvisées.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'achat des parcelles ci-dessus aux conditions susvisées.

10. TRAVAUX

Mme le Maire fait savoir que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 25 février 2021 au sujet des travaux de la rue de Hésingue. Un lot sur les trois a été validé. Les deux autres sont en cours de négociation. Un point sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

11. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

11.1 C.C.A.S. / vie associative – Rapporteur : Mme Denise HECHT

La réunion trimestrielle a eu lieu en présentiel le 17 février ; le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 ont été adoptés à l'unanimité.

La vie associative est à l'arrêt. La salle polyvalente, ainsi que la maison communale, sont des établissements recevant du public type L ; ceux-ci restent fermés, sauf pour les activités scolaires et périscolaires, ainsi que pour les réunions professionnelles telles que celles du conseil municipal. Les associations peuvent faire leur assemblée générale par voie dématérialisée ; des assouplissements et dérogations temporaires et exceptionnelles sont en vigueur, au moins jusqu'au 1^{er} avril prochain.

11.2 Rapport de la commission scolaire

Mme le Maire fait savoir que des devis comparatifs sont en cours de réalisation pour l'acquisition de tableaux numériques.

11.3 Rapport de la commission Urbanisme / Qualité de Vie / Agents techniques – Rapporteur : M. Denis HUTTENSCHMITT

M. D. HUTTENSCHMITT précise qu'il était nécessaire d'élaguer les arbres aux abords de la salle polyvalente et du terrain communal de la rue Saint-Martin. Ainsi aucun dégât n'est à déplorer suite aux tempêtes de fin d'année. Mme le Maire remercie M. D. HUTTENSCHMITT d'avoir élagué l'arbre rue de Hélingue qui était tombé sur la route. Elle précise qu'il est parfois nécessaire de couper les arbres pour des raisons de sécurité, c'est d'ailleurs ce qui a dû être fait sur le terrain rue St Martin après analyse d'un paysagiste. Mais d'autres seront réimplanter par la suite. Les sapins doivent encore être abattu sur ce terrain par un professionnel.

Il indique ensuite que les récents problèmes de fuite d'eau sur les canalisations de la rue de Hélingue ont eu lieu sur l'ancienne canalisation. Le basculement sur la nouvelle ne s'est fait que le 19 février 2021.

Des devis ont été établis pour l'entretien des chemins ruraux, le chemin Bellevue et le chemin d'Attenschwiller. L'entreprise Rokemann de WALDIGHOFFEN et l'entreprise SARL GH située à GROSNES (90) ont chacune fait des propositions. Coût final : 37.000 € TTC pour l'intégralité des travaux pour chacune des deux entreprises. En raison du coût desdits travaux, il a été décidé de procéder à l'entretien d'une partie du chemin d'Attenschwiller et de procéder à la réfection du chemin Belle vue, en partie descendante, en macadam. Un devis est attendu sur ce point.

Sécurité rue des Fleurs : pour des raisons de sécurité la commission a décidé la réalisation de travaux dans la rue des Fleurs pour la mise en place de stationnement supplémentaires, la création d'écluses afin de ralentir la vitesse. Du fait des différents aménagements le passage à 30km/h de la rue sera validé par un arrêté du Maire.

- **Déclarations préalables :**

Référence :	DP 068 061 20 F0043
Demandeur :	GREDER Gilles
Objet :	Piscine
Localisation du terrain :	Section 04 Parcelles 168, 171
Adresse du terrain :	2, rue du Golf
Superficie :	2960 m ²
Référence :	DP 068 061 20 F0044
Demandeur :	TRITSCH Isabelle
Objet :	Clôture
Localisation du terrain :	Section 10 Parcelles 178,179,180,...
Adresse du terrain :	9, rue des Prés Vert
Superficie :	1690 m ²
Référence :	DP 068 061 20 F0045
Demandeur :	WEBER Nicolas
Objet :	Piscine
Localisation du terrain :	Section 09 Parcelle 209
Adresse du terrain :	31, rue des Vosges
Superficie :	668 m ²
Référence :	DP 068 061 21 F0002
Demandeur :	STEPHAN Thierry
Objet :	Extension de terrasse
Localisation du terrain :	Section 01 Parcelle 129
Adresse du terrain :	18, rue de Hégenheim
Superficie :	627 m ²

- **Certificats d'urbanisme :**

Référence :	CU 068 061 20 F0020
Demandeur :	Me SCARAVELLA-LEPELLETIER
Localisation du terrain :	Section 09 Parcelle 281, 282
Adresse du terrain :	77, rue des Vosges

Superficie : 608 m²
Référence : CU 068 061 21 F0001
Demandeur : Me MEYER-ADANIR
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 109
Adresse du terrain : Rue de Hésingue
Superficie : 684 m²
Référence : CU 068 061 21 F0002
Demandeur : Me GREWIS
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 132
Adresse du terrain : Rue des Fleurs
Superficie : 286 m²
Référence : CU 068 061 21 F0003
Demandeur : Me LODOVICHETTI
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 268, 270
Adresse du terrain : 59a, rue des Fleurs
Superficie : 744 m²

11.4 Rapport de la commission Communication – Rapporteur : Mme Mireille ROUAULT

Mme M. ROUAULT indique que la commission s'est réunie afin de travailler sur le prochain bulletin municipal, la réunion a été fort intéressante et riche en idées. Le nouveau site internet de la Commune sera quant à lui actif très prochainement.

Mme le Maire remercie Mme M. ROUAULT d'avoir accepté et intégré les remarques des membres de la commission au sujet du bulletin municipal afin de lui donner une « identité » représentative de la nouvelle équipe en place. Elle demande aux conseillers de fournir régulièrement des idées de textes, de photos, d'articles pour les bulletins municipaux.

11.5 Rapport de la commission des bâtiments / salle polyvalente / cimetière -Rapporteur Bernard BOEGLIN

M. B. BOEGLIN fait savoir qu'il aurait souhaité organiser une réunion de la commission en présentiel afin de présenter au mieux différents devis et projets toutefois en raison de la crise sanitaire ceci n'est toujours pas possible. Mme le Maire l'invite à revoir avec elle la possibilité de réunir la commission en visioconférence.

Mme le Maire remercie les adjoints d'organiser leurs réunions en visioconférence et les conseillers d'y participer ; cela permet la continuité de la vie communale.

12. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES.

- M. J. DUCRON – réunion du SIVU des communes forestières du Haut-Sundgau : il a été question de la modification des statuts, du prix du bois qui est très faible actuellement car l'hiver n'est pas très froid. M. J. DUCRON précise également qu'actuellement seuls 7 bûcherons sont en activité sur 10 car il manque du travail.
- M. C. WEIGEL – 02.02.2021 - SLA commission transports : il a été question du réseau Distribus et de la grille tarifaire, tarifs transfrontaliers. Il se chargera de transférer le compte-rendu à tous les conseillers. Mme le Maire invite les autres conseillers à faire de même pour chaque commission les concernant.
- Mme S. VETTER - 10.02.2021 – SLA - Vision d'Avenir - Atelier 1 : un territoire plus fluide aux mobilités soutenables : le territoire de SLA est attractif car transfrontalier. Mais il s'avère que Saint-Louis est un nœud en matière de circulation. Un bureau d'études a été consulté. L'axe Mulhouse / Bâle est mieux desservi que l'axe Lörrach / Saint-Louis. Des solutions sont recherchées, transports en commun par exemple pour désengorger Saint-Louis. Environ 10 projets sont à l'étude. Mme S. VETTER indique également que des webcams sont en place sur l'autoroute, qu'un contournement routier HESINGUE/ HEGENHEIM sera réalisé prochainement et que le réaménagement de la plateforme douanière est également en cours.
- Mme S. VETTER - SLA – commission mobilités douces : il a été question du schéma directeur des pistes cyclables sur le territoire de SLA.

- Mme D. HECHT – SLA - commission des affaires transfrontalières : Sa mission : Contribuer à initier des projets transfrontaliers, en partenariat avec les autres instances trinacionales telles que l'ETB, Infobest, la conférence du Rhin supérieur et Agglo Basel. Les projets actuellement en cours : le parc des Carrières à Hégenheim, 3Land à Huningue et à Bâle. Projet à l'étude : le contournement Hésingue/Hégenheim afin de délester les centres des villages,
- Mme D. HECHT – ETB : réunion plénière du conseil consultatif. L'un des points principaux a été la présentation de la situation économique de l'Euroairport par le directeur et le directeur adjoint de l'EAP. Covid-19: alors que les réglementations étaient différentes en France et en Suisse, la décision a été prise d'imposer le port du masque dès le départ. Développement durable: il n'y a pas de plan social, il faut garder les compétences en vue de la reprise économique. Réduction de l'empreinte sonore; une étude appelée "approche équilibrée" a été réalisée en 2019-2020, la concertation publique va être lancée; avec l'accord de la direction générale de l'aviation civile il s'agit principalement de supprimer les départs programmés dans la tranche horaire 23 h à minuit. C'est le premier aéroport de France à engager ce genre de procédure. Les autres points discutés lors de la réunion sont la motion soumise au comité directeur concernant les interventions de secours transfrontalières, ainsi que la vision d'avenir 2030 de l'ETB, avec la mise en ligne d'un questionnaire de consultation du public pour mieux cibler cette stratégie, questionnaire que les membres du CM ont également reçu.
- Mme D. HECHT - 18.02.2021 – SLA - Vision d'Avenir - Atelier 3 : un territoire de bien-être et de services en appui sur ses centralités, ses trames, et ses réseaux : Offre de soins: Les difficultés que connaît notre région en matière d'offre de soins, et particulièrement le manque de médecins généralistes, ont été évoquées. Pour ce qui est des seniors, il faut développer les soins à domicile et éventuellement envisager la solution des villas sénioriales comme à Westhalten, pour qu'à défaut de rester dans leurs maisons, les seniors puissent rester dans leur commune. Politique sportive communautaire: les équipements actuels ne suffisent plus, il y a de la demande de tous les côtés. Ces deux problèmes s'accroissent puisque la population de SLA croît en moyenne de 1 % par an, cela fait 800 à 1000 personnes par an pour lesquelles il faut des logements, des infrastructures, des crèches, des écoles, des centres de soins, des possibilités de loisirs. A ceci vient s'ajouter la nécessité de prendre soin de notre environnement, cesser d'empiéter sur les terres agricoles et les forêts, garder ces trames vertes à proximité des villes et villages pour notre bien-être.
- Mme D. HECHT précise que la prochaine réunion du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau oriental aura lieu le 25 mars prochain. Réunion plénière du conseil consultatif de l'ETB le 23 avril 2021.
- M. B. BOEGLIN – SLA – commission patrimoine et infrastructures : ce service de SLA qui comprend 11 agents a été présenté. Il assure la maintenance des bâtiments et des infrastructures de SLA comme les pistes cyclables. Un nouveau pôle de proximité est en cours de construction à HAGENTHAL-LE-BAS. Mme le Maire invite les conseillers et les habitants à lire le livret "mieux ensemble" de SLA pour de plus amples informations.
- M. B. BOEGLIN – SLA – plan local de l'habitat (PLH) : Poursuite de l'élaboration du PLH et mise en compatibilité avec les PLU des communes membres de SLA.
- Mme L. FRITZ - SLA – commission Santé : présentation du diagnostic de l'accès aux soins sur le territoire de SLA, présentation du projet de centre de dialyse dont la construction est prévue à côté de la clinique. Le permis de construire a été accepté. Saint-Louis sera ainsi la 6^{ème} ville en Alsace équipée d'un tel centre. Un point sur la situation des maisons de santé de Bartenheim et Folsensbourg a également été fait. Pour finir 4 médecins généralistes partiront prochainement à la retraite sur le territoire de SLA. Ce qui posera un problème d'absorption de la patientèle car il y a toujours une pénurie de médecins traitants sur le secteur.
- Mme E. KROPP indique que la commission enfance et jeunesse de SLA se réunit le 25 mars prochain.
- Mme S. BOUDOT - SLA commission environnement : présentation du projet de nouvelles normes de construction, présentation du dispositif d'accompagnement des communes pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.
- M. D. BERRANG - SLA eau et assainissement : il a été question de l'appauvrissement de la ressource en eau du territoire de SLA puisque la population sur le secteur ne cesse d'augmenter. Les nappes phréatiques ont

également du mal à se remplir également, les hivers sont moins froids et il y a moins de neige, et il pleut peu en été. Pour l'assainissement collectif on compte 650 km de canalisations et 5 millions de m³ d'eau consommée par an. Le service assainissement comporte 31 personnes en astreinte sur 3 sites qui gèrent les problèmes d'eau et d'assainissement, au niveau des infrastructures on dénombre environ 230 déversoirs d'orage, 50 bassins d'orage et 100 stations de pompage. Il a également été question du prix de l'eau qui varie selon les communes. Les tarifs risquent d'augmenter car les ressources en eau sont toujours plus faibles. SLA va essayer de mettre en vente des récupérateurs d'eau potable comme cela a déjà été le cas pour les composteurs il y a quelques années. Suite à une question de M. C. WEIGEL, Mme le Maire précise que le tarif de l'eau sur BUSCHWILLER n'a pas augmenté suite à la reprise de cette compétence par SLA. Elle rappelle également le **numéro d'astreinte du service eau et assainissement de VEOLIA qui gère les réseaux à savoir le 09.69.32.35.44** et demande à Mme M. ROUAULT de communiquer à ce sujet dans le prochain bulletin municipal. Ce numéro est celui à contacter en cas de désordre sur le réseau d'eau et d'assainissement.

Mme le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur participation assidue aux réunions intercommunales.

13. DIVERS

- Mme le Maire demande aux conseillers de signer le procès-verbal de la réunion et le règlement intérieur.
- Mme le Maire informe les conseillers que les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021 et les prie de se rendre disponibles pour assurer un tour de permanence au bureau de vote. Mme le Maire rappelle que la tenue du bureau de vote est une mission obligatoire des conseillers municipaux sous réserve que les conditions sanitaires soient réunies.
- Mme le Maire fait savoir qu'elle a rencontré M. le Président de SLA avec M. D. HUTTENSCHMITT au sujet des travaux de la rue de Hésingue. Les branchements eau se feront des deux côtés de la route aux frais de SLA alors qu'initialement il n'était prévu que de brancher le côté gauche.
- Mme le Maire fait savoir que par courrier du 04 février 2021, SLA souhaite qu'un délégué de la Commune soit nommé pour représenter Buschwiller lors des réunions de suivi de la bonne exécution du contrat de délégation du service eau potable. Elle souhaite savoir qui se porte volontaire ? Mme M. ROUAULT est volontaire.
- Mme le Maire indique que deux procédures judiciaires sont toujours en cours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG depuis 2018 et concernent le lotissement les Prés Verts. L'une pour récupérer la somme de 32.232,40 € (factures de curage KUENEMANN), la seconde pour récupérer la somme de 15.598,88 €. A ce jour le lotissement n'est toujours pas dans le domaine public, en raison de l'absence de réception des ouvrages et la persistance de désordres et des documents des ouvrages exécutés non réceptionnés à ce jour. Un courrier recommandé conjoint entre SLA et la commune va être une fois de plus être envoyé à l'Immo du Rhin.
- M. C. WEIGEL souhaite avoir des informations suite à la mise en place de la barrière sur la nouvelle piste cyclable. M. D. HUTTENSCHMITT lui indique que la barrière va être déplacée et remise en place à un endroit plus stratégique. Des solutions sont également à l'étude avec SLA pour permettre de fournir une clé aux agriculteurs. Mme le Maire précise que de telles solutions sont en place sur d'autres communes et que cela ne pose pas de soucis particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 01 MARS 2021**

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2020
2. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES DU HAUT-SUNDGAU
3. ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE DES COURS D'EAU DU SUNDGAU ORIENTAL
4. VALIDATION DES STATUTS DE L'ADAUHR ET ADHESION A L'AGENCE
5. SLA – PACTE DE GOUVERNANCE
6. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
7. ADMISSION EN NON-VALEUR
8. AFFAIRES FINANCIERES
9. ACHATS DE TERRAINS
10. TRAVAUX
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
13. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
HECHT DENISE	1^e adjointe		
HUTTENSCHMITT Denis	2^e adjoint		
ROUAULT Mireille	3^e adjointe		
BOEGLIN Bernard	4^e adjoint		
BERRANG Dominique	conseiller		
BOUDOT Sabine	conseillère		
DUCRON Jacques	conseiller		
FRITZ Lauriane	conseillère		
GREDER Cindy	conseillère		BOUDOT Sabine
KROPP Estelle	conseillère		
SCHLEGEL Mathieu	conseiller		HUTTENSCHMITT Denis
SITTER Jérôme	conseiller		HUTTENSCHMITT Denis
VETTER Séverine	conseillère		
WEIGEL Christian	conseiller		